

CERTIFICAT PROBATOIRE N° O-71884 *PROBATIVE CERTIFICATE N° O-71884*

AFNOR Certification atteste, en application des modalités de contrôles définies dans la norme NF X 46-011, pour la certification des entreprises réalisant des travaux de traitement de l'amiante, que les activités de l'entreprise :
AFNOR Certification attests that, in compliance with the methods of assessment specified in the NF X 46-011 standard, for the certification of enterprises involved in asbestos treatment, the activities carried out by:

UTB UNION TECHNIQUE DU BATIMENT

sont conformes aux exigences du référentiel :
are conform with the requirements of the reference document:

NF X 46-010 du 08/2012

En application des textes réglementaires suivants :

Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante.

Arrêté du 20 avril 2015 modifiant l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante et l'arrêté du 14 décembre 2012 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulation d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant.

pour les activités suivantes :
for the following activities:

Traitement de l'amiante pour les travaux exécutés en France. *Asbestos treatment for works carried out in France.*

Ce certificat a été émis le (jour, mois, année) :
This certificate was issued on (day, month, year):
27/10/2016

Ce certificat est valable jusqu'au (jour, mois, année) :
This certificate is valid until (day, month, year):
27/10/2018

SignatureFournisseur

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Ce document n'est valable que sur présentation de l'annexe au certificat.
This document is valid only when presented with its appendix.

CERTIF 0838.7 01/2016 AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark.
Accréditation COFRAC N°5-0030, Certification de Produits et Services, Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 5-0030, Products and Services Certification. Scope available at www.cofrac.fr.

Annexe au certificat probatoire N° O-71884 *Appendix to probative certificate N° O-71884*

Le certificat probatoire n° O-71884 est délivré à l'entreprise pour son activité de traitement de l'amiante exercée à partir du site suivant :
Probative certificate N° O-71884 is granted to the company for asbestos treatment activity carried out in the following location:

**UTB UNION TECHNIQUE DU BATIMENT
159 AVENUE JEAN LOLIVE
FR-93695 PANTIN CEDEX**

A titre d'information, les secteurs d'activités principales dans lesquels l'entreprise exerce son activité de traitement de l'amiante :
For information, the company performs its asbestos treatment activities in the main following sectors:

- a- Ouvrages extérieurs de bâtiment / External building works**
- b- Ouvrages intérieurs de bâtiment / Internal building works**